

Saint-Prime, 16 décembre 2019

Séance ajournée du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 16 décembre 2019.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Sont aussi présents le directeur général, monsieur Régis Girard ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Lucien Boivin, Maire, ouvre la séance à 20h08 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019-265 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

2019-A-24 Règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2018-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts – Dépôt du projet de règlement et avis de motion

Madame la conseillère Isabelle Lapierre donne avis de motion et procède, lors de cette séance au dépôt d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2018-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts dans le but de :

- Ajuster la tarification – Logements de l'article 14, avec les prévisions budgétaires 2020;
- Ajouter un article afin de prévoir la compensation applicable aux usagers de l'égout sanitaire découlant des travaux du règlement No 2013-04;
- Ajuster la tarification – Établissements industriels et commerciaux de l'article 15, avec prévisions budgétaires 2020;
- Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles de l'article 2;
- Ajuster la tarification de base (financement permanent des travaux des règlements Nos 06-2001 et 2010-05, 2010-03 et 2010-04, ainsi que du règlement No 2013-04) de l'article 2.

2019-266 Entretien de la patinoire extérieure – saison 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer une personne responsable afin d'assurer un bon fonctionnement pour l'entretien de la patinoire extérieure et de la petite patinoire pour la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Lucien Boivin, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec Monsieur Maxime Bilodeau ayant pour but que ce dernier agisse à titre de préposé à l'entretien de la grande et de la petite patinoire extérieure, ainsi que leur déneigement; le tout selon le projet d'entente.

Que ce contrat soit accordé pour la saison hivernale 2019-2020 au montant de 280 \$ par semaine pour une période maximale de 15 semaines, pour l'entretien des patinoires, et de 1 200\$ pour le déneigement des patinoires pendant la saison.

2019-267 Levée de la séance

À 20h12, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucien Boivin, Maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

=====

